



## Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2025 à 20h00

**Etaient présents** : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, PIERLOT, GIUDICI  
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT

**Absents ayant donné procuration** : BERTRAND procuration à PIERRON, EVRARD procuration à REMY, NISI procuration CABIROL, GREFF procuration à THIRIAT, REINSCH procuration à FRITZINGER, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

### **25) Devis achat de défibrillateurs (rapporteur P. MANZANO)**

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société MEFRAN COLLECTIVITES d'un montant de 3 450 € H.T concernant l'achat de 2 défibrillateurs.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société MEFRAN COLLECTIVITES d'un montant de 3 450 € H.T
- Autorise monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

### **26) Périscolaire : tarifs des mercredis et de l'ALSH au 01/09/2025 (rapporteur P. MANZANO)**

*Cette délibération complète la délibération n°21 du 9 avril 2025*

Les communes de Jury, Chesny et Mécleuves ainsi que la M.J.C de Jury se sont réunies et ont proposé d'actualiser les tarifs des mercredis et de l'ALSH à compter du 01/09/2025 :

**Tarifs du mercredi :**

QUOTIENT	1/2 journée le matin uniquement sans repas Départ 12h30		Journée Complète 7h30/18H	
	Forfait Inscription à l'année (36 jours sans repas)	Coût Occasionnel si place disponible	Forfait Inscription à l'année (36 jours repas midi inclus)	Coût occasionnel si place disponible
TRANCHE 1 <600	216	8.5	468	18
TRANCHE 2 de 601 et 950	288	10.5	612	22
TRANCHE 3 de 951 a 1300	360	12	756	25
TRANCHE 4 de 1301 à 1650	396	13	828	27
TRANCHE 5 de 1651 à 2000	414	14	864	29
TRANCHE 6 + 2000	450	15	936	31

Réduction de 10% sur la totalité pour 2 enfants inscrits et 20% sur la totalité pour 3 enfants inscrits

### Tarifs de l'ALSH :

TARIFS RESIDENTS COMMUNES JURY-MECLEUVES -CHESNY	FORFAIT SEMAINE JOURS 5 JOURS	COÛT A LA JOURNEE
TRANCHE 1 <600	65 €	18 €
TRANCHE 2 de 601 et 950	85 €	22 €
TRANCHE 3 de 951 a 1300	105 €	25 €
TRANCHE 4 de 1301 à 1650	115 €	27 €
TRANCHE 5 de 1651 à 2000	120 €	29 €
TRANCHE >2000	130 €	31 €
TARIFS HORS COMMUNES JURY- CHESNY-MECLEUVES	FORFAIT SEMAINE JOURS 5 JOURS	COÛT A LA JOURNEE
TRANCHES 1 et 2 jusqu'à 950	100 €	24 €
TRANCHE 3 de 951 a 1300	125 €	28 €
TRANCHE 4 de 1301 à 1650	135 €	31 €
TRANCHE 5 de 1651 à 2000	145 €	34 €
TRANCHE 6 >2000	155 €	37 €

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte les nouveaux tarifs des mercredis et de l'ALSH proposés ci-dessus avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

### **27) Règlements intérieur périscolaire, mercredis et ALSH à compter du 01/09/2025 (rapporteur P. MANZANO)**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le règlement intérieur du périscolaire et des mercredis ainsi que le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement applicables à compter du 01/09/2025 de la MJC de JURY.

Le conseil municipal, après délibération :

- Approuve les nouveaux règlements intérieurs de la MJC de JURY concernant le périscolaire, les mercredis et l'accueil de loisirs sans hébergement applicables à compter du 01/09/2025.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

### **28) Viabilisation terrain les Grandes Tournailles (rapporteur P. BEUGUEHO)**

Le conseil municipal prend connaissance des devis reçus de la société Réséda d'un montant de 11 405.12 € H.T et de la société Véolia d'un montant de 4 705.32 € H.T concernant la viabilisation du terrain communal situé au lotissement les Grandes Tournailles.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société Réséda d'un montant de 11 405.12 € H.T et de la société Véolia d'un montant de 4 705.32 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

### **29) Terrain communal au Lanceumont (rapporteur P. MANZANO)**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2 du 25/02/2025*

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu l'article L 3211-14 du code général des propriétés des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales et autres ;

Vu l'autorisation de division foncière DP 57 454 24 Y 0039 accordée le 09/12/2024 ;

Vu le PV d'arpentage de la parcelle communale section 37 n° 342 ;

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à procéder à la vente d'un terrain communal section 37 parcelle 342 situé dans le lotissement Les Grandes Tournailles au Lanceumont.
- Décide de fixer le prix de la vente de ce terrain viabilisé à 22 000 € l'are.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents y afférents.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

### **30) Avis sur le schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2025-2030 sur le territoire de l'Eurométropole de Metz (rapporteur P. MANZANO).**

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération n°14 du conseil métropolitain sur Avis sur le schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2025-2030 sur le territoire de l'Eurométropole de Metz.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L. 302-5,

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, modifiée par les lois n°2017-86 du 27 janvier 2017 et n°2018-957 du 7 novembre 2018, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

VU la loi NOTre du 7 août 2015 portant transfert de compétence aux EPCI « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil »,

VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole et notamment son action n°10 « Assurer la compétence accueil des gens du voyage »,

VU le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2025-2030 élaboré conjointement par les services de l'Etat et le Conseil départemental transmis le 11 mars 2025,

VU l'avis favorable de la commission départementale consultative du 10 janvier 2025 sur le projet de SDAHGV 2025-2030,

CONSIDERANT les prescriptions de Metz Métropole en matière d'accueil des gens du voyage,

CONSIDERANT les investissements considérables de Metz Métropole pour créer et aménager de nouveaux équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage afin de se conformer aux obligations du SDAHGV 2017-2023,

Le conseil municipal, après délibération,

- EMET un avis défavorable sur le projet de SDAHGV 2025-2030,
- DEMANDE de retirer les mentions suivantes :

***« Une réflexion pourra être engagée pour l'utilisation de ces aires au profit de groupes locaux ou de passage, qui ne rentreraient pas parfaitement dans la définition du grand***

*passage mais ne trouveraient pas de solution d'accueil en été » (p.7).*

*« Avant que ne puisse être étudiée l'implantation de terrains familiaux locatifs » (p.21)*

- DEMANDE de reconsidérer le besoin sur les territoires voisins (Rives de Moselle et Pays Orne Moselle) afin d'accueillir les missions de grand passage en été et ainsi éviter un engorgement de l'aire de grand passage de Metz Métropole générant des occupations illicites sur son territoire.
- DEMANDE à l'Etat de tenir ses engagements en matière de traitement et d'expulsion des occupations illicites sur le territoire, alors même que Metz Métropole répond à ses obligations.

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 15  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

### **31) Devis bonbonnières (rapporteur P. MANZANO)**

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Saint Jean L'aigle d'un montant de 820.83 € H.T concernant l'achat de bonbonnières.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société Saint Jean L'aigle d'un montant de 820.83 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler la facture correspondante.

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 15  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

### **32) Devis entretien des espaces verts (rapporteur P. BEUGUEHO)**

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition d'intervention de l'entreprise FOLNY pour l'entretien des espaces verts communaux au prix de 20 € TTC de l'heure à la demande expresse de la commune en fonction des nécessités de service.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte la proposition d'intervention de l'entreprise FOLNY au prix de 20 € TTC de l'heure pour l'entretien des espaces verts communaux.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Délibération : adoptée  
Votes Pour : 15  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

### **33) Devis entretien des aires de jeux (rapporteur P. BEUGUEHO)**

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société IMAJ d'un montant de 6 288.50 € H.T concernant la maintenance des aires de jeux de la commune.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société IMAJ d'un montant de 6 288.50 € H.T

- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis et le contrat de maintenance et d'entretien avec la société IMAJ pour les aires de jeux et multisports de la commune d'un montant annuel de 1 980 € H.T

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

## Rappel des délibérations

<i>N° délibération</i>	<i>Vote</i>	<i>Objet</i>
25	Adoptée	Devis achats de défibrillateurs
26	Adoptée	Périscolaire : tarifs des mercredis et de l'ALSH au 01/09/2025
27	Adoptée	Règlements intérieur périscolaire, mercredis et ALSH à compter du 01/09/2025
28	Adoptée	Viabilisation Terrain les Grandes Tournailles
29	Adoptée	Terrain communal au Lanceumont
30	Adoptée	Avis sur le schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2025-2030 sur le territoire de l'Eurométropole de Metz
31	Adoptée	Devis bonbonnières
32	Adoptée	Devis entretien des espaces verts
33	Adoptée	Devis entretien des aires de jeux

Le Maire,

Philippe MANZANO



La secrétaire de séance

Marie LE BIGOT